

Deuxième session
Genève, 28 avril-9 mai 2003

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 29 avril 2003, à 15 h 10

Président: M. SALANDER (Suède)

SOMMAIRE

DÉBAT GÉNÉRAL (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

La séance est ouverte à 15 h 10.

DÉBAT GÉNÉRAL (*suite*)

1. M. ATTAR (Arabie saoudite) dit que son pays attache une grande importance à l'élimination des armes de destruction massive, tout particulièrement les armes nucléaires, et au rôle que peuvent jouer des organes tels que l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes pour réaliser cet objectif. L'Arabie saoudite appuie aussi la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive au Moyen-Orient.
2. Soulignant l'importance d'une adhésion universelle au TNP, le représentant de l'Arabie saoudite appelle la communauté internationale à relever comme il se doit le défi que lance Israël par son refus d'adhérer au Traité et son acquisition inacceptable d'armes de destruction massive, ce qui menace la paix et la sécurité à l'échelle régionale et mondiale et empêche la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région.
3. L'Arabie saoudite attache une grande importance à la transparence et s'acquitte pleinement de ses obligations de présenter des rapports conformément au Traité. Elle demande la mise en œuvre pratique des engagements pris à la Conférence d'examen de 2000, notamment dans le contexte de la résolution sur le Moyen-Orient. Elle espère l'entrée en vigueur rapide du TICE, réaffirme son opposition à tous essais nucléaires et appelle les États à éliminer tous leurs arsenaux nucléaires.
4. M. WESTDAL (Canada) se félicite de l'adhésion de Cuba au TNP. Par suite, tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont maintenant membres de la zone exempte d'armes nucléaires créée dans cette région. M. Westdal appelle l'Inde, Israël et le Pakistan à renforcer le mouvement vers l'universalité en adhérant au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Par ailleurs, il regrette profondément les mesures que la République populaire démocratique de Corée a prises et les annonces qu'elle a faites récemment. Il est clair qu'il incombe à tous les États parties de donner suite à la violation des obligations que lui impose le Traité et de l'inviter instamment à mettre fin à l'exploitation d'installations nucléaires non soumises aux garanties et à s'abstenir de retraiter du combustible irradié.
5. Il est essentiel de continuer à appuyer vigoureusement le régime établi par le TNP pour faire face aux énormes problèmes actuels: non-adhésion d'États ayant des ambitions nucléaires; non-exécution des obligations; menaces potentielles de terrorisme nucléaire; érosions de plusieurs mesures convenues sur la voie du désarmement nucléaire; modifications de la doctrine stratégique; combinaison de menaces incompatible avec les garanties négatives de sécurité; problème de fiabilité des inspections effectuées aux fins de la vérification. Dans les cas de non-exécution des obligations, il faudrait peut-être utiliser des mécanismes nouveaux et définir des critères pour cette utilisation. Dans ce contexte, les compétences et l'expérience avérées de l'AIEA sont essentielles.
6. Le Canada a accueilli avec satisfaction la proposition tendant à présenter des rapports réguliers qui avait été adoptée à la Conférence d'examen de 2000. Il est convaincu qu'elle offre des possibilités et il s'efforce de les étudier et de les accroître. Il serait bon que la Conférence de 2005 donne plus de détails et de précisions sur les rapports. Le Canada est aussi favorable aux interactions entre les parties au Traité et la société civile et à la participation d'organisations

non gouvernementales au processus d'examen. Il attend avec intérêt les avis des représentants de la société civile.

7. Les mesures à prendre pour faire avancer le processus du désarmement sont claires: mise en œuvre des 13 mesures pratiques sur l'application de l'article IV arrêtées en mai 2000, entrée en vigueur du TICE et négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, en commençant par des moratoires sur les essais et la production.

8. Tous les États parties devraient adopter et appliquer des protocoles additionnels pour renforcer leurs accords de garanties en vigueur avec l'AIEA. Il faut aussi parvenir rapidement à un accord sur un amendement bien défini de manière à renforcer la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, appliquer des normes élevées dans toutes les activités nucléaires et promulguer et appliquer des lois et règlements nationaux adéquats.

9. Il ne faudrait pas oublier que les États non dotés d'armes nucléaires sont légalement tenus de ne jamais contribuer à la prolifération de telles armes. La contrepartie est constituée par les garanties de sécurité négatives offertes par les États dotés d'armes nucléaires, qui sont des éléments du Traité essentiels pour la sécurité et qui devraient être réaffirmées sans ambiguïté par le Comité préparatoire.

10. Le Canada se félicite des déclarations que les États dotés d'armes nucléaires ont faites à la réunion du Comité préparatoire tenue en 2002 et dans lesquelles ils ont réaffirmé les objectifs du Traité. Il accueille aussi avec satisfaction la signature par les États-Unis et la Fédération de Russie du Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs et attend avec intérêt son entrée en vigueur.

11. M. JOHANSEN (Norvège) souligne la nécessité de faire face aux nombreuses difficultés rencontrées dans le contexte du TNP en s'appuyant sur les résultats positifs de la Conférence d'examen de 2000, en renforçant les instruments et procédures utilisés pour traiter les cas de non-exécution des obligations et en veillant à ce que de nouveaux progrès soient faits en ce qui concerne l'article VI du Traité.

12. Il est regrettable que les progrès réalisés jusqu'ici n'aient pas été suffisants pour atteindre les objectifs fixés en 2000. L'universalité du TICE et son entrée en vigueur dans les plus brefs délais sont essentielles; en attendant, des moratoires volontaires sur les essais nucléaires sont utiles. La vérification étant un élément fondamental du Traité, il faut maintenir sans relâche l'appui financier et diplomatique au Comité préparatoire.

13. La Norvège se félicite de la signature par les États-Unis et la Fédération de Russie de l'accord sur de nouvelles réductions des ogives nucléaires stratégiques et demande que ces réductions soient effectuées de manière transparente et irréversible. Il faut renforcer les efforts pour réduire les arsenaux d'armes nucléaires tactiques et, même si les réductions opérées à ce jour sont les bienvenues, il est important de traiter le problème dû au fait que ces armes n'entrent dans le champ d'application d'aucun traité officiel de contrôle des armements.

14. La Norvège appelle tous les États, qu'ils soient ou non parties au TNP, à proclamer un moratoire sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires et appelle instamment les États dotés d'armes nucléaires

à soumettre les matières fissiles dont ils n'ont pas besoin à des fins militaires aux vérifications et garanties de l'AIEA.

15. La Norvège considère que la présentation de rapports sur les capacités nucléaires et la mise en œuvre des activités relevant de l'article VI du TNP ne devraient pas être facultatives mais obligatoires afin de promouvoir la transparence et la confiance dans le régime du TNP.

16. Le fait que la Conférence du désarmement n'ait pas réussi à adopter un programme de travail est profondément décevant. L'impasse actuelle sape la crédibilité de cet organe. Il est nécessaire d'engager des négociations sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles et de progresser sur des questions telles que le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

17. L'adhésion de Cuba au TNP est une mesure dont il faut se féliciter, dans l'intérêt de l'universalité de cet instrument, et il faudrait que les trois États qui n'y sont pas encore parties y adhèrent inconditionnellement en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Il est indispensable que toutes les dispositions du Traité soient pleinement respectées, y compris par les non-parties. Les coups portés récemment au TNP, en particulier par la République populaire démocratique de Corée, représentent de dangereux reculs du régime de désarmement nucléaire. La Norvège appelle la République populaire démocratique de Corée à revenir sur sa décision, à respecter les dispositions du Traité et à coopérer pleinement avec l'AIEA.

18. Toutes les allégations de non-exécution des obligations doivent être traitées de manière transparente. L'AIEA doit être à même d'enquêter, de tirer des conclusions et de déterminer les mesures à prendre. Le système de garanties de l'AIEA est un élément essentiel pour le respect du régime du TNP et la confiance dans ce régime et le renforcement de son efficacité devrait être une priorité. En outre, tous les États parties devraient signer des accords de garanties avec l'AIEA, notamment des accords fondés sur le modèle de protocole additionnel.

19. La Norvège appuie sans réserve l'initiative du G8 pour un partenariat mondial et la considère très importante. Elle estime qu'il convient de prendre à l'échelle nationale des mesures strictes de contrôle des exportations et souligne l'importance des travaux du Comité Zangger et du Groupe des fournisseurs nucléaires, ainsi que de la Convention sur la protection des matières nucléaires.

20. On pourrait aussi renforcer le régime du TNP en mettant l'accent sur les questions régionales. La Norvège est favorable à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et considère que tous les pays d'Asie du Sud devraient adhérer au TNP sans condition en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

21. M. FAESSLER (Suisse) déplore le déséquilibre persistant entre l'absence de progrès dans la réalisation du désarmement nucléaire conformément à l'article VI du TNP et l'application d'autres dispositions, en particulier les articles II et III, compte tenu du fait que les divers éléments du TNP sont interdépendants. Ce déséquilibre met en danger les deux compromis qui avaient ouvert la voie à la conclusion du TNP et, par la suite, à son maintien en vigueur et qui forment un tout indissociable. En outre, la décision prise de maintenir le TNP en vigueur ne peut viser à prolonger le statu quo pour une durée indéfinie. Les deux compromis doivent être

réaffirmés en tant que point de départ de nouveaux efforts, s'agissant en particulier du statut des États dotés d'armes nucléaires.

22. La question de l'universalité du TNP est d'actualité avec la nouvelle particulièrement bienvenue de l'adhésion de Cuba et la regrettable décision prise par la République populaire démocratique de Corée de se retirer du Traité. Il convient de concevoir des moyens d'exercer des pressions sur les non-parties pour assurer leur adhésion inconditionnelle et, en attendant, de les associer dans le cadre d'un partenariat. Il faudrait analyser de manière approfondie les moyens à utiliser pour que le Traité conserve son intérêt pour les parties existantes, des améliorations dans le domaine de la coopération technique par exemple. La Suisse est par ailleurs préoccupée par des allégations récentes de non-exécution des obligations découlant du Traité, mais souligne la nécessité d'appliquer des mesures pacifiques telles que la vérification pour assurer la mise en œuvre complète de cet instrument.

23. Le meilleur moyen de lutter contre le risque de prolifération nucléaire serait d'utiliser des instruments universels et non discriminatoires de désarmement nucléaire. Il y a eu peu d'évolutions dans ce domaine au cours de la période récente, mais il faut se féliciter de la poursuite de l'application du nouveau traité entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur la réduction des forces nucléaires stratégiques offensives. Il est regrettable que les efforts faits à la Conférence du désarmement en faveur du désarmement nucléaire restent vains, mais il faut se féliciter de ceux qui sont faits pour faciliter l'adoption d'un programme de travail. Dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, des efforts bienvenus sont faits actuellement pour renforcer la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. L'aptitude de l'AIEA à détecter des activités nucléaires non déclarées a été renforcée avec l'adoption par un certain nombre de pays de protocoles additionnels à leurs accords de garanties et il faut inviter les autres États à faire de même.

24. La Suisse se félicite des nombreux rapports qui ont été établis sur l'application des 13 mesures pratiques définies dans le Document final de 2000 et espère que le précédent ainsi créé générera une impulsion en faveur d'un renforcement de la transparence.

25. La Suisse est préoccupée par des rapports récents sur la mise au point de doctrines militaires en vertu desquelles des armes nucléaires pourraient être utilisées, en violation non seulement du droit international et de l'esprit du TNP mais aussi du droit international humanitaire, contre des États soupçonnés de tenter d'acquérir des armes de destruction massive.

26. La Suisse appelle tous les États qui détiennent des stocks de matières nucléaires à des fins militaires d'arrêter de produire des matières fissiles et de transformer les matières excédentaires afin d'éliminer de manière irréversible toute possibilité de réutilisation à des fins militaires. Elle appelle aussi à l'élimination de tous les arsenaux nucléaires tactiques, sur terre, sur mer et dans les airs. Tous les États parties au TNP devraient signer et ratifier le TICE et, en attendant de le faire, continuer à respecter le moratoire sur les essais nucléaires. Il faudrait engager aussitôt que possible dans le cadre de la Conférence du désarmement des négociations sur l'octroi de garanties de sécurité juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires.

27. M. KHOSHROO (République islamique d'Iran) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom des États parties au TNP qui sont membres du Mouvement des pays non alignés.

28. Il se félicite de la décision prise par Cuba de devenir partie au Traité, ainsi que des efforts faits par cinq États d'Asie centrale pour établir une zone exempte d'armes nucléaires dans leur région. En revanche, il regrette la décision prise par la République populaire démocratique de Corée de se retirer du TNP et le fait qu'Israël n'y a pas adhéré, n'a pas soumis ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA et n'a pas renoncé à sa politique de sécurité fondée sur les armes de destruction massive.

29. Parmi les problèmes les plus inquiétants qui sont apparus au cours des deux dernières années, le plus grave est la militarisation sans précédent de l'environnement sécuritaire international qui menace de miner, voire annihiler, les résultats obtenus dans les années 90. L'unilatéralisme qui règne actuellement suscite de vives préoccupations et il est plus important que jamais de défendre les principes du désarmement et du contrôle des armements et de préserver les résultats du passé.

30. L'apparition d'une nouvelle doctrine de sécurité selon laquelle il pourrait être raisonnable d'utiliser des armes nucléaires est préoccupante. La mise au point et le déploiement de systèmes de défense antimissiles balistiques, l'élaboration de technologies militaires de pointe et le retrait unilatéral du Traité ABM menacent la stabilité stratégique et mettent en danger les efforts de maîtrise des armements et de désarmement. Le seul moyen de lutter contre ces difficultés consiste à renforcer les instruments internationaux, tout spécialement le TNP, en tant que pierre angulaire des efforts internationaux.

31. Le bilan fructueux du TNP pour ce qui est d'empêcher la prolifération – avec seulement deux cas négatifs enregistrés – est à mettre au crédit des États non dotés d'armes nucléaires, mais l'absence de progrès vers la réalisation des objectifs de désarmement énoncés dans le TNP est due aux réticences de certains États dotés de l'arme nucléaire. Les mesures prises par les puissances nucléaires pour donner suite à l'adoption des 13 mesures pratiques sont loin de répondre aux attentes. Le Comité préparatoire devrait donc aborder les questions fondamentales du désarmement nucléaire et il faudrait tenir une conférence internationale chargée d'identifier les moyens d'éliminer le danger nucléaire, conformément à la Déclaration du Millénaire.

32. Les parties au TNP doivent s'efforcer de maintenir un équilibre entre les préoccupations en matière de sécurité et les impératifs du développement socioéconomique, en particulier dans les pays en développement. Cependant, on aurait tort de mettre exagérément l'accent sur les aspects relatifs à la sécurité des traités sur le désarmement en ignorant le droit qu'ont les parties de profiter des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. On porterait atteinte à la crédibilité du Traité en tant que structure intégrée en appliquant des approches sélectives et discriminatoires.

33. Le Comité préparatoire devrait aussi mettre l'accent sur la nécessité de conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant donnant des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires, en tant que moyen décisif pour renforcer le Traité. Un autre moyen serait d'établir un système de garanties universelles et généralisées supervisé par l'AIEA.

34. Tout en étant foncièrement attachée à ses obligations au titre du TNP, la République islamique d'Iran s'efforce vigoureusement de profiter de son droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Elle s'est totalement acquittée de ses obligations et tient l'AIEA, seul mécanisme approprié pour traiter les questions ou préoccupations dans ce domaine, pleinement

informée de ses activités. Par ailleurs, comme elle n'a pas de programmes cachés et reconnaît qu'il est important de rendre des comptes, elle applique rigoureusement les lois et réglementations nationales et accueillerait avec satisfaction tout dialogue constructif avec les autres parties, notamment le Groupe des fournisseurs nucléaires.

35. Il ne faudrait pas utiliser à tort le cadre du TNP pour traiter de questions qui devraient relever de l'AIEA. Le Gouvernement des États-Unis a quant à lui pris diverses mesures qui sapent un certain nombre d'instruments internationaux dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. Ceci mériterait un débat lors de réunions du Comité préparatoire et d'autres réunions consacrées au TNP.

36. M^{me} INOBUCHI (Japon) dit que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs a accru le danger de conflit et intensifié la menace que fait peser le terrorisme et qu'il est donc urgent de prévenir et de freiner cette prolifération au moyen d'efforts complémentaires menés à plusieurs niveaux et mettant en jeu des approches unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales. Il faudrait tout faire pour empêcher les armes de destruction massive et leurs vecteurs de tomber entre les mains de terroristes et des mesures devraient être prises pour assurer la gestion des sources radioactives dans des conditions de sûreté et de sécurité. Le TNP, principal pilier des régimes multilatéraux de désarmement et de non-prolifération, devrait être encore renforcé.

37. Le Japon se félicite de l'adhésion de Cuba au TNP qui a renforcé le régime du TNP et rapproché la réalisation de l'objectif d'universalité. Il faudrait continuer à appeler l'Inde, Israël et le Pakistan à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Par ailleurs, le Japon est profondément préoccupé par les décisions prises récemment par la République populaire démocratique de Corée et appelle énergiquement le Gouvernement de ce pays à coopérer avec la communauté internationale et à s'acquitter de ses obligations au titre du TNP et à l'égard de l'AIEA, à geler à nouveau ses installations à caractère nucléaire et à démanteler l'ensemble de son programme d'armements nucléaires de manière vérifiable et irréversible. La communauté internationale devrait continuer à traiter la question au niveau multilatéral selon des voies pacifiques.

38. Le Japon appelle tous les États parties au TNP à s'efforcer de progresser dans l'application de mesures spécifiques de désarmement nucléaire, notamment les 13 mesures pratiques convenues en 2000. La présentation de rapports réguliers sur les efforts faits pour appliquer l'article VI constitue à cet égard un moyen efficace.

39. Le Japon se félicite de la signature et de la ratification par les États-Unis du Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs et espère que cet instrument entrera rapidement en vigueur et sera appliqué de manière stable. Le Partenariat mondial du G8 a une importance historique.

40. Il est vraiment regrettable que le TICE, qui est essentiel non seulement pour prévenir la dissémination des armes nucléaires, mais aussi pour limiter leur amélioration qualitative, ne soit pas encore entré en vigueur. Il faut espérer que de nombreux autres États le signeront et le ratifieront et qu'en attendant son entrée en vigueur les moratoires sur les essais nucléaires continueront d'être respectés.

41. Il est extrêmement décevant de voir que la Conférence du désarmement n'a ni engagé de négociations sur une interdiction des matières fissiles ni établi de comité chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire. Il est grand temps de surmonter les divergences relatives aux mandats et de sortir de l'impasse. Les nouvelles réductions des armements nucléaires non stratégiques sont aussi importantes et il convient de souligner que le seuil d'utilisation des armes nucléaires devrait être maintenu aussi élevé que possible.

42. Le Japon attache une grande importance à l'application complète des garanties de l'AIEA et au renforcement de la capacité qu'a l'Agence de détecter des activités nucléaires non déclarées. On pourrait renforcer les garanties en veillant à ce que tous les États adoptent un protocole additionnel avec l'AIEA, tout particulièrement ceux qui possèdent une technologie avancée en ce qui concerne le cycle du combustible nucléaire.

43. Le Japon appuie vigoureusement la création de zones exemptes d'armes nucléaires et se félicite des progrès dont il est fait état dans la région de l'Asie centrale. Il attache une grande importance à la contribution que peuvent apporter les jeunes et la société civile pour faire avancer le processus de désarmement et de non-prolifération et se félicite du rapport sur ce sujet soumis au milieu de l'année 2002 par un groupe d'experts gouvernementaux (A/57/124). Les conférences régionales sur le désarmement constituent aussi un moyen efficace de faire mieux comprendre l'importance du désarmement.

44. M. HILALE (Maroc), s'associant à la déclaration faite au nom du Groupe arabe, dit que, malgré ses relatives imperfections, le TNP demeure l'instrument international fondamental pour prévenir la prolifération nucléaire, établir un système de garanties et assurer à tous les États parties un libre accès aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. À cet égard, le Maroc se félicite de la récente adhésion de Cuba tant au TNP qu'au Traité de Tlatelolco, mais regrette la décision qu'a prise la République populaire démocratique de Corée de se retirer du TNP et de soustraire son réacteur Yongbyon aux garanties de l'AIEA. Il appelle ce pays à revenir sur sa décision.

45. Le Maroc appelle aussi au renforcement du système de garanties de l'AIEA ainsi que de ses mécanismes d'inspection et se félicite des efforts en cours à l'Agence pour modifier la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

46. Au Moyen-Orient, le refus d'Israël, seul État de la région ayant un programme nucléaire militaire, d'adhérer au TNP suscite de vives préoccupations. Son attitude représente un obstacle majeur à la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le Maroc réitère son appel à toutes les parties au TNP pour qu'elles œuvrent à la réalisation de cet objectif.

47. Le retard dans l'entrée en vigueur du TICE est aussi préoccupant et le Maroc appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité et, dans l'intervalle, à observer un moratoire sur les essais nucléaires. À cette fin, il appuie la proposition tendant à convoquer une conférence des États qui ont ratifié le Traité.

48. En ce qui concerne la sécurité, le Maroc attend avec intérêt les recommandations qui seront soumises à la Conférence d'examen du TNP sur les garanties négatives de sécurité données par les cinq puissances nucléaires aux États parties non dotés d'armes nucléaires. Examinant

les progrès faits dans son pays en vue de la signature d'un protocole additionnel avec l'AIEA et du respect de ses obligations de présenter des rapports au titre du Traité, le représentant du Maroc souligne aussi que l'accès aux utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, droit reconnu par le TNP, est essentiel pour le développement durable, et encourage l'AIEA à aider les pays en développement à cet égard.

49. Enfin, réaffirmant que tous les États sont égaux devant le droit international, le représentant du Maroc souligne que toutes les dispositions relatives au désarmement et au contrôle des armements devraient être appliquées de manière stricte et non sélective à toutes les parties.

50. M. MADJ (Jordanie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom de la Ligue des États arabes et du Mouvement des pays non alignés. L'importance du TNP en tant que pilier de la paix et de la sécurité internationales a été démontrée par l'augmentation du nombre d'États parties au Traité, laquelle témoigne de la conviction partout dans le monde qu'il faudrait assurer la non-prolifération au moyen de garanties vérifiables et effectives et qu'il faudrait en définitive éliminer toutes les armes de destruction massive.

51. Le meilleur moyen de renforcer l'universalité du Traité est de rendre celui-ci plus crédible: il faudrait promouvoir tous ses objectifs, notamment ceux qui ont été approuvés en 1995, et aucune partie ne devrait refuser d'appliquer l'une quelconque de ses dispositions. En outre, les résolutions 478 (1981) et 678 (1991) du Conseil de sécurité et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale devraient être respectées: il faut persuader Israël, seul État disposant de l'arme nucléaire dans la région, de devenir partie au Traité et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'AIEA.

52. La Jordanie se félicite de l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires et est consciente du rôle joué à cet égard à la fois par l'AIEA et par les États dotés d'armes nucléaires eux-mêmes. Elle est prête à faire tous les efforts nécessaires pour assurer l'application universelle du TNP, y compris par un dialogue multilatéral et bilatéral.

53. M^{me} LAOHAPHAN (Thaïlande) se félicite de la décision prise par Cuba de devenir partie au TNP et au Traité de Tlatelolco et réaffirme que la Thaïlande est fermement convaincue que le TNP est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération.

54. Les évolutions encourageantes survenues dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires depuis la dernière session tenue par le Comité en 2002 ont été suivies par certains graves revers et la Thaïlande s'associe à cet égard à la déclaration faite par le représentant de la Malaisie au nom des pays non alignés. Elle reste fermement résolue à s'acquitter de ses obligations au titre du Traité et des accords conclus aux Conférences d'examen de 1995 et 2000 et demande l'application rapide et totale des 13 mesures pratiques convenues à la Conférence de 2000.

55. En attendant la réalisation de cet objectif, il faut poursuivre les efforts pour promouvoir une adhésion universelle au TNP. La représentante de la Thaïlande appelle donc tous les États dotés de capacités nucléaires qui ne sont pas parties à cet instrument à y adhérer dans les plus brefs délais et souligne que les problèmes qui ont amené d'autres États parties à s'en retirer doivent être réglés par des négociations pacifiques.

56. La Thaïlande préconise la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans de nombreuses régions du monde et, en tant qu'État dépositaire du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok), invite instamment les États dotés de telles armes à adhérer au Protocole à ce traité pour veiller à ce qu'il soit pleinement opérationnel et effectif. Il est aussi essentiel que les États dotés d'armes nucléaires donnent des garanties négatives de sécurité inconditionnelles à tous les États appartenant à de telles zones.

La représentante de la Thaïlande réitère l'appel lancé par les États non alignés parties au TNP pour que le Comité préparatoire axe ses efforts sur cette question.

57. Compte tenu de l'importance vitale de la transparence pour le renforcement de la confiance, la Thaïlande appuie l'initiative canadienne de présentation volontaire de rapports dans le cadre du régime du TNP et attribue un rang de priorité élevé à la coopération avec l'AIEA sur la question de la sûreté nucléaire. Dans ce contexte, la représentante de la Thaïlande fait état des progrès réalisés par son pays en vue de la conclusion d'un protocole additionnel à son accord de garanties avec l'AIEA.

58. Enfin, en tant que pays en développement, la Thaïlande attache beaucoup d'importance aux avantages que procurent les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et aux échanges d'informations dans ce domaine prévus à l'article IV du TNP. Elle remercie l'AIEA et ses partenaires de développement pour leur appui à cet égard.

59. M. ALEINIK (Biélorus) réaffirme l'attachement de son pays au TNP en tant que composante du système mondial de sécurité et à la pleine application des décisions des Conférences d'examen de 1995 et de 2000. Il se félicite de l'adhésion de Cuba au TNP et au Traité de Tlatelolco, qui représente une importante contribution à la cause de la non-prolifération et de la stabilité régionale.

60. Passant en revue les efforts faits par son pays pour empêcher la prolifération d'armes de destruction massive, il rappelle que le Biélorus a été le premier des États issus de l'ex-Union soviétique à renoncer volontairement à ses armes nucléaires et à prendre d'autres mesures irréversibles dans le domaine du désarmement. Il réalise par ailleurs des contrôles effectifs des exportations, notamment en s'associant au Groupe des fournisseurs nucléaires.

61. L'objectif ultime du TNP, l'élimination des armes nucléaires, nécessite une approche réaliste et équilibrée dans le cadre de laquelle les problèmes sont traités collectivement sur la base de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international. Les nouvelles menaces qui pèsent sur le monde d'aujourd'hui doivent susciter une réaction vigoureuse et le Biélorus appelle donc tous les États qui possèdent des installations nucléaires non soumises aux garanties de l'AIEA à devenir parties au TNP, en aidant ainsi à sauvegarder le régime du TNP en tant que principale composante de la lutte contre le terrorisme international.

62. Le Biélorus attache aussi une grande importance à l'application universelle du TICE et appelle les États qui n'ont pas encore adhéré à ce Traité à le faire dès que possible. Il se félicite des moratoires volontairement appliqués par des États qui ne sont pas parties à cet instrument, mais il reste convaincu que les États devraient passer des déclarations politiques au respect de cet instrument juridiquement contraignant. Dans ce contexte, il attend avec intérêt la prochaine conférence qui se tiendra à Vienne en 2003 sur les moyens de promouvoir l'entrée en vigueur du TICE.

63. Parmi les autres questions auxquelles le Bélarus attache une importance particulière figurent la nécessité d'engager rapidement à la Conférence du désarmement des négociations sur un traité relatif à l'arrêt de la production des matières fissiles, les efforts visant à établir des zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde, notamment le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Est et l'Asie centrale, et la coopération touchant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Bélarus s'intéresse tout particulièrement au traitement et à l'enfouissement du combustible nucléaire irradié et au déclassement des centrales nucléaires.
64. Enfin, le Bélarus partage les préoccupations générales suscitées par le retrait unilatéral de la République populaire démocratique de Corée du TNP et souligne que le problème doit être réglé par des moyens pacifiques dans le strict respect du droit international.
65. M. LABBÉ (Chili) réaffirme la nécessité de renforcer le TNP en tant que pierre angulaire de la structure établie pour favoriser le désarmement et rappelle l'engagement pris en vertu de l'article VI par les cinq puissances nucléaires reconnues d'éliminer en fin de compte toutes les armes nucléaires, engagement que la Cour internationale de Justice a qualifié de «sans équivoque» à la Conférence d'examen de 2000.
66. Notant avec préoccupation la tendance croissante à la prolifération nucléaire dans le monde contemporain, l'orateur souligne la nécessité d'une application stricte et sans équivoque du principe d'irréversibilité des mesures de non-prolifération. Le Chili regrette aussi le fait que la République populaire démocratique de Corée s'est retirée du TNP et il appelle le Gouvernement de ce pays à revenir sur sa décision.
67. Soulignant que le TICE nécessite un solide appui politique, le représentant du Chili décrit les mesures prises par son pays, en tirant parti de sa situation géographique particulière, pour renforcer le réseau mondial de surveillance du respect du Traité en créant de nouvelles stations de surveillance à Punta Arenas et à l'île de Pâques.
68. Enfin, la Conférence d'examen de 2005 doit obtenir des résultats concrets dans le domaine des garanties négatives de sécurité et doit aussi s'intéresser aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et en particulier à l'élaboration de règles multilatérales relatives au transport maritime de déchets radioactifs et de combustible nucléaire irradié pour protéger les droits des États côtiers.
69. M. KARIYAWASAM (Sri Lanka) dit que la session se tient dans le contexte d'incertitudes politiques et de menaces terroristes de plus en plus graves dans lequel les perspectives d'un monde exempt d'armes nucléaires sont toujours aussi éloignées. À cet égard, Sri Lanka déconseille vivement de supprimer le couplage entre les mesures de non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire parce que l'on ne rendra pas le monde plus sûr en établissant une division permanente entre ceux qui ont des armes nucléaires et ceux qui n'en ont pas. La seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires, non seulement par des États mais aussi par des acteurs non étatiques tels que des groupes terroristes, est l'élimination complète de ces armes. Le maintien en vigueur du TNP pour une période indéfinie ne devrait donc pas être considéré comme la perpétuation de la possession d'armes nucléaires par certains États, mais comme un plan visant en définitive à éliminer ces armes.

70. Rendant compte de l'exécution par Sri Lanka de ses obligations au titre du Traité, M. Kariyawasam souligne que tous les pays, grands ou petits, doivent s'acquitter pleinement de leurs obligations. Il est donc consterné par le retrait de la République populaire démocratique de Corée du TNP, mais se félicite de la récente adhésion de Cuba.

71. Sri Lanka appuie la création dans le cadre de la Conférence du désarmement d'un organe subsidiaire approprié pour le désarmement nucléaire ainsi que la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité données par les États dotés d'armes nucléaires à ceux qui n'en sont pas dotés. Elle appuie aussi la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, le maintien des moratoires sur les essais d'armes nucléaires en attendant l'entrée en vigueur du TICE et le lancement rapide de négociations, au sein de la Conférence du désarmement, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

72. La cause du désarmement progresserait considérablement si l'on convoquait rapidement la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La création de zones exemptes d'armes nucléaires et l'octroi par les États ayant des capacités nucléaires militaires de garanties inconditionnelles aux États de ces zones contre l'utilisation ou la menace des armes nucléaires font aussi progresser cette cause.

73. Enfin, Sri Lanka se félicite des mesures prises pour réduire le nombre d'armes nucléaires déployées ou en état de fonctionnement, notamment en application du Traité de Moscou récemment adopté, mais elle souligne qu'il faut réduire le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité des États dotés de telles armes et que rien ne peut remplacer des réductions irréversibles et l'élimination totale de telles armes.

74. M. CHANDRA ACHARYA (Népal) réaffirme le vif attachement de son pays au TNP, qui a servi de rempart efficace contre la prolifération et, dans ce contexte, souligne la nécessité pour tous les États de prendre des mesures effectives conformément aux engagements qu'ils ont pris au titre de l'article VI. Le Népal souligne aussi l'importance des négociations sur un instrument juridiquement contraignant relatif aux garanties négatives de sécurité que donneraient les cinq États dotés d'armes nucléaires. C'est là un domaine dans lequel le Comité préparatoire doit élaborer des recommandations vigoureuses à soumettre à la Conférence d'examen de 2005.

75. Le Népal se félicite de la conclusion du TICE et appelle à la reprise des travaux, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur la négociation d'un traité pour l'arrêt de la production de matières fissiles car il y a là une grave lacune dans le régime de non-prolifération nucléaire. Vu l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires pour assurer la paix et la sécurité et renforcer la confiance, le Népal se félicite de l'adoption des Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba et appelle à l'établissement de nouvelles zones du même type dans d'autres régions du monde.

76. Le Népal attache une importance particulière à la diffusion au public de renseignements sur le désarmement et sur le danger de prolifération et a créé à cette fin un centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Les conclusions et recommandations découlant des activités du centre ont été désignées sous l'appellation de processus de Katmandou et on peut espérer qu'elles aideront à renforcer la confiance et la sensibilisation du public en ce qui concerne les questions de désarmement.

77. Si l'on veut empêcher des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, il faut encore renforcer le rôle de l'AIEA. De manière générale, le Comité préparatoire doit étudier soigneusement les moyens d'appliquer les 13 mesures pratiques et d'autres résultats majeurs de la Conférence d'examen de 2000 afin d'assurer l'universalité, l'indivisibilité et la réciprocité des obligations découlant du Traité et la réalisation de ses autres objectifs. Compte tenu de sa situation dans un «voisinage nucléaire», le Népal est particulièrement attaché au TNP en tant que pierre angulaire d'un ordre international stable en matière de sécurité.

78. M^{me} DIVJAK-TOMIC (Serbie-et-Monténégro) dit que son pays ne possède pas d'armes de destruction massive, appuie vigoureusement tous les efforts visant à les éliminer totalement et attache donc une grande importance au TNP en tant qu'instrument juridique international fondamental dans le domaine de la non-prolifération nucléaire.

79. Notant avec préoccupation certaines évolutions négatives, notamment la menace croissante du terrorisme international, elle souligne la nécessité de renforcer le régime de non-prolifération créé par le TNP et l'obligation qu'ont tous les États parties de contribuer à ce régime et d'œuvrer à l'universalité de cet instrument.

80. La Serbie-et-Monténégro appuie vigoureusement les décisions des Conférences d'examen de 1995 et 2000, en particulier les 13 mesures pratiques. Par sa déclaration du 29 août 2001 sur la succession, elle s'est pleinement engagée à respecter strictement toutes les obligations découlant du Traité, notamment celle de n'utiliser l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques. La Serbie-et-Monténégro a aussi signé le TICE et prend actuellement des dispositions pour le ratifier.

81. Enfin, appelant au renforcement des activités de l'AIEA en général, notamment dans son pays, la représentante de la Serbie-et-Monténégro remercie les Gouvernements des États-Unis et de la Fédération de Russie pour l'aide qu'ils ont fournie récemment, en coopération avec l'AIEA, pour transférer des matières radioactives de la Serbie-et-Monténégro vers la Fédération de Russie.

La séance est levée à 18 h 10.
